



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 26 novembre 2018

Ce Comité technique ministériel (CTM), présidé par Madame la Secrétaire Générale des Ministères des Affaires Sociales, en présence du nouveau DRH Monsieur Pascal Bernard, était réuni pour examiner notamment le **PLF 2019** et les **remontées des Préfets suite aux circulaires du Premier Ministre en date du 24 juillet 2018 relatives à l'organisation territoriale des services publics**.

Monsieur BERNARD s'est engagé à rencontrer chaque OS en bilatérale.

Pour le PLF 2019 la messe est dite sur le nouvel effort de réduction des effectifs (-233 ETP pour 2019) : c'est la représentation nationale, dans la ligne gouvernementale, qui a désormais la main !

En ce qui concerne les remontées de Préfets, nous serions tentés d'en dire autant mais pourtant....

Le document plus que sibyllin présenté était un simple affichage de la part de l'administration et non une véritable concertation ne permettant pas de répondre aux enjeux de la réforme de l'Etat et aux craintes des agents au travers d'un véritable dialogue social !!

Aucun cadrage ministériel ni de positionnement sur ces projets préfectoraux n'étaient à l'ordre du jour malgré [nos demandes faites en ce sens à Madame la Ministre le 06 novembre dernier](#).

Pour l'organisation territoriale de l'Etat, Madame FOURCADE, ne pouvait donc pas nous faire d'annonces si ce n'est rappeler les positions prises par notre Ministre lors de cette rencontre.

Devant la levée de bouclier de l'ensemble des OS, Madame FOURCADE a pris l'engagement de présenter un document plus « fourni » sur ces remontées préfectorales, à un prochain CTM...qui devrait avoir lieu avant le 17 décembre.

Mais pour le SYNTEF-CFDT, face aux craintes légitimes des agents notamment des Pôles 3 E mais plus largement de tout le SIT et des Fonctions Support ; face à

l'ambiance délétère dans les services, cette présentation tant attendue devait tout de même comporter une explication de texte...

Pourtant, elle interviendra après le 12 décembre, date à laquelle le Président de la République, devant le collège des managers de l'Etat (notamment les services déconcentrés), fera ses annonces stratégiques sur l'orientation de l'organisation des services de l'Etat.

La Ministre du travail précisera ensuite les 17/18 décembre l'impact de ces orientations aux DIRECCTE sur les conditions de mises en œuvre des politiques publiques du travail et de l'emploi.

Dans sa déclaration préalable, le SYNTEF-CFDT a rappelé que ce calendrier était incompatible avec le dialogue social et qu'il convenait qu'un temps d'échange en séance soit consacré à l'étude des remontées en possession de l'administration.

Le SYNTEF-CFDT, pragmatique et réaliste, a réaffirmé sa [vision exprimée par courrier à Madame Pénicaud le 11 octobre sur la confortation du rôle des DIRECCTE](#). Afin que les échelons régionaux comme départementaux puissent mettre en œuvre, avec efficacité, des politiques de l'emploi plus ambitieuses et plus inclusives au service des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi.

AU fil des échanges, L'administration au-delà de [la réponse à notre courrier le 31 octobre dernier par Madame la ministre](#), semble avoir pris la mesure de cet enjeu capital pour le devenir de nos services et s'interroge sur le renforcement du rôle des DIRECCTE dans l'insertion de ces publics avec une question qui reste entière : quel sera leur rôle dans le nouveau service public de l'insertion ?

Il me semble que l'on devrait aussi faire un chapitre sur le projet concernant l'action publique 2022.

Cfdt:

La est aussi intervenue pour dire l'inquiétude des agents sur le devenir de nos services et l'absence d'informations données aux organisations syndicales : les éléments synthétiques concernant la réforme des services ne donnent par exemple aucune information concernant les services d'administration centrale.

Madame FOURCADE, Secrétaire Générale du Ministère des Affaires Sociales, a répondu que la réorganisation des services centraux interviendrait après celle des services déconcentrés.

Par ailleurs, elle s'est engagée à organiser un débat avec les OS sur les orientations et l'organisation des DIRECCTE en 2019.

Le SYNTEF-CFDT sera force de proposition pour donner sa vision de ce rôle et de l'enjeu qu'il revêt pour la pérennité des DIRECCTE.

Le SYNTEF-CFDT a également souhaité revenir sur la question du devenir des Contrôleurs du travail avec la fin confirmée du PTE [par Madame la Ministre le 06 novembre dernier](#), confirmée en séance par Madame la Secrétaire générale.

Le SYNTEF-CFDT est intervenu pour souligner le désarroi des collègues Contrôleurs du travail dont la valeur professionnelle est reconnue sur leur poste en section, mais dont le parcours professionnel est au point mort !

Le SYNTEF-CFDT a rappelé à la DRH sa demande d'organisation d'une session complémentaire du CRIT 2018 afin que ces 7 postes prévus soient effectivement comblés.

Si notre demande d'ouverture d'une session complémentaire du CRIT pour pourvoir ces 7 postes non affectés en 2018 n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'administration, cette revendication du SYNTEF-CFDT aura permis à l'administration d'anticiper ce problème pour l'année 2019.

Madame FOURCADE s'est engagée, en demandant au DRH, d'avancer le calendrier de la session 2019 du CRIT pour permettre le cas échéant l'organisation d'une session complémentaire.

Qu'avions-nous d'autre à l'ordre du jour du CTM ? Beaucoup de points qui n'ont pu matériellement être traités compte tenu des vifs débats autour des remontées des préfets dans le cadre de la réorganisation territoriale des services de l'Etat.

Le CTM s'est donc clos, sans avoir épuisé l'ordre du jour, sur le simple passage pour avis de textes que l'administration est réglementairement tenue de soumettre à l'instance :

- **Le projet de décret relatif aux missions du nouvel établissement public France Compétences**
- **Le projet de décret relatif aux droits et obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi.**

Pour ce qui est du décret relatif au nouvel opérateur public France compétences qui reprendra les missions de la CNCP, du CNEFOP et du FPPSPP, le SYNTEF-CFDT a interpellé l'administration sur la situation statutaire des agents mis à disposition de ce nouvel EPA sous contrat de droit privé et des conséquences potentielles pour leur carrière.

Le SYNTEF-CFDT s'est donc abstenu sur ce vote au regard notamment des réponses évasives apportées par l'administration et eu égard aux potentielles modifications à venir sur le statut des fonctionnaires.

AVIS des représentants du personnel sur le projet de décret France Compétences :

ABSTENTION : 

CONTRE : CGT, FO.

Les représentants du SNUTEFE-FSU et de l'UNSA n'ont pu prendre part au vote pour des raisons de contrainte horaire.

Pour ce qui est du décret relatif au transfert de la recherche d'emploi des services des DIRECCTE à Pôle emploi, le SYNTEF-CFDT a rappelé sa position sur le rôle de Pôle emploi érigé en « juge et partie » de l'octroi et du retrait de l'allocation de retour à l'emploi et des sanctions administratives pouvant être prononcées en la matière.

La CFDT a alors alerté d'autre part sur la question des procédures contradictoires qui existaient auparavant dans les DI(R)ECCTE dans les cas de recours de demandeurs d'emploi ([cf. notre compte rendu du 12/04/18 en cliquant sur le lien](#)).

Pour la CFDT, la priorité de Pôle Emploi face au chômage de masse qui afflige notre marché du travail doit bien rester dans la mobilisation des moyens d'accompagnement et d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Le SYNTEF-CFDT a donc voté contre cette mesure de transfert.

AVIS des représentants du personnel sur le projet de décret droits et obligations des demandeurs d'emploi et au transfert de suivi de la recherche d'emploi :

CONTRE : , CGT, FO.

Les représentants du SNUTEFE-FSU et de l'UNSA n'ont pu prendre part au vote pour des raisons de contrainte horaire.

Après le 12 décembre le sillon de la réforme de notre ministère sera donc tracé et la portée de la réforme de nos services enfin connue, à défaut d'avoir pu être débattue dans un véritable dialogue social !!! Nous l'avons rappelé avec force.

Pour le SYNTEF-CFDT, le prochain CTM devra être l'occasion de garantir un véritable plan de valorisation des compétences des agents au cœur de l'action publique, touchés de plein fouet par une réforme majeure de l'Etat!



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel reconvoqué du 26 novembre 2018 :

Guy BONIZEC (UD 29)
Luc DURAND (DGT)
Jérôme SCHIAVONE (Expert, UD81)